



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

cancer du sein

Question écrite n° 112748

Texte de la question

Mme Françoise Imbert attire l'attention de M. le ministre du travail, de l'emploi et de la santé sur la participation au dépistage du cancer du sein organisé en 2010. En effet, l'Institut de veille sanitaire (InVS) a révélé en avril dernier que le taux de participation au dépistage organisé du cancer du sein a affiché un léger recul en 2010, passant de 52,3 % en 2009 à 52 % de la population cible. Les chiffres communiqués par l'InVS révèlent des disparités entre les régions. Ce recul global, le premier depuis 2004, est inquiétant et contredit l'objectif de 70 % de participation au dépistage organisé, établi par l'Union européenne, ainsi que l'objectif de 65 % de couverture en 2013 fixé par le second plan cancer. L'inquiétude est d'autant plus importante quand on sait que, hors dépistage individuel, ce sont très majoritairement des femmes socialement et culturellement défavorisées qui ne répondent pas à la proposition de dépistage. Une obligation particulière de résultat vis-à-vis de ces femmes s'impose, pour ne pas aggraver les inégalités sociales de santé dans notre pays. Aussi, elle lui demande quelles mesures le Gouvernement entend prendre pour remédier à la baisse constatée en 2010, répondre aux inégalités régionales de participation, et aussi pour se rapprocher des objectifs fixés.

Données clés

Auteur : [Mme Françoise Imbert](#)

Circonscription : Haute-Garonne (5^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 112748

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : Travail, emploi et santé

Ministère attributaire : Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 28 juin 2011, page 6840

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)